



Commission des dynamiques territoriales

74550 - Lutte contre les pollutions et nuisances

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS)

Rapport n° CP/2017/179

Service gestionnaire :

L420 - Service Eau, assainissement, déchets

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € à l'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS), association support du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI).

Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI), créé en 1992, est une structure constituée d'élus, d'experts, de techniciens des différentes collectivités territoriales, de représentants d'associations, de riverains, de l'Etat. Il organise des conférences-débats, des séminaires, participe à des commissions de suivi de sites, et a constitué des commissions spécialisées (air et bruit, sols et déchets, prévention des risques, actions transrhénanes, information et communication).

Il publie également des lettres d'information qui visent à donner une information à partir du travail de concertation réalisé dans les commissions.

Le SPPPI s'est particulièrement investi dans les débats sur la géothermie profonde. Il prévoit d'organiser en 2017 un séminaire intitulé « mieux comprendre pour mieux appréhender la géothermie profonde sur le secteur de l'EMS ». Le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur pour le Bas-Rhin, car il contribue à l'attractivité du territoire et à la transition énergétique.

Parmi les autres activités du SPPPI, des travaux en commissions sont programmés notamment sur les outils de maîtrise de l'urbanisation, sur la protection face au risque d'inondation en cas de crue du Rhin, sur la qualité de l'air intérieur, et la requalification des friches industrielles.

Le SPPPI s'appuie sur une structure associative, l'Association pour la Prévention des Pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS), qui fournit les moyens humains (1 assistante) et matériels.

Son budget 2017 s'élève à 54 858 €. Elle bénéficie d'un soutien logistique de la DREAL (mise à disposition de locaux et moyens matériels), d'un soutien financier de l'Eurométropole de Strasbourg, et de la Région Grand Est notamment.

Il est proposé de décider d'attribuer une subvention à hauteur de 10 000 € à l'APIAS pour la réalisation de son programme 2017 portant sur l'animation des commissions thématiques et l'organisation du séminaire transfrontalier sur la géothermie profonde. Un projet de convention financière précisant les conditions de versement de l'aide départementale est proposé en annexe. Il est proposé qu'un acompte de 5 000 € soit versé dès la signature de la convention. Le solde serait versé en 2018 après remise de l'ensemble des pièces justificatives.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21140	65-6574-738	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'Association Pour la Prévention des Pollutions Industrielles sur l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS), une subvention de 10 000 € à titre de participation pour la mise en œuvre du programme d'actions 2017 du SPPPI, portant sur l'animation de commissions thématiques et du séminaire transfrontalier sur la géothermie profonde ;

- approuve les termes du projet de convention financière fixant les modalités de versement de l'aide ;

- autorise son président à signer cette convention.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY